

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le BE N° 163/DC/PR/SP-C du 28 Septembre 2000 transmettant au Grand Chancelier la liste des différentes personnalités béninoises et étrangères ;
- VU la Lettre N° 093-C/PR/GCONB/SA/SP du 22 Septembre 2000 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans la nouvelle Dignité, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Dignité de Grand Officier

Messieurs :

- AÏNADOU Cyprien, Ancien Président de la Cour Suprême
- HOUNDETON Frédéric, Ancien Président de la Cour Suprême
- EHOUMI Pierre Eniola, Ancien Procureur Général près la Cour Suprême

Article 2 : Sont nommées et promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de réception dans l'Ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Grade de Commandeur

Les Anciens Présidents de la Chambre Judiciaire

Messieurs :

- CODJIA Maurille
- DURAND Alexandre
- AMOUSSOU KPAKPA Henri
- TCHEDJI Maxime Philippe V.

Les Anciens Présidents de la Chambre Administrative

- Feu KINDE Arsène (à titre posthume)
- Feu PARAÏSO Alexandre (à titre posthume)

Messieurs :

- FOURN Gaston
- KINIFFO Magloire

Les Anciens Présidents de la Chambre des Comptes

Messieurs :

- BOYA Antoine
- AWANOU Agossavi Paul
- AMINOU Mouinou

Les Anciens Procureurs Généraux près la Cour Suprême

Messieurs :

- AHOUANSON Honoré
- NOUKOUNMIANTAKIN Alexis

Article 3 : Sont nommées et promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de réception dans le grade, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Grade d'Officier

Les Anciens Conseillers et Avocats Généraux de la Cour Suprême

Les Anciens Conseillers de la Chambre Judiciaire

- Feu MARTIN'S O. Constant (à titre posthume)

Mesdames :

- AGBANRIN Victoire
- BANKOLE née QUENUM Fernande

Les Anciens Conseillers de la Chambre Administrative

- Feu BOUSSARI Taofiqui Corneille (à titre posthume)
- Feu ASSOGBA Abalo Pierre (à titre posthume)

- Monsieur AHIVODJI Désiré

Les Anciens Conseillers de la Chambre des Comptes

- Feu CAPO-CHICHI Raphaël (à titre posthume)

Messieurs :

- DODE Septime
- BIO Daniel

Les Anciens Avocats Généraux

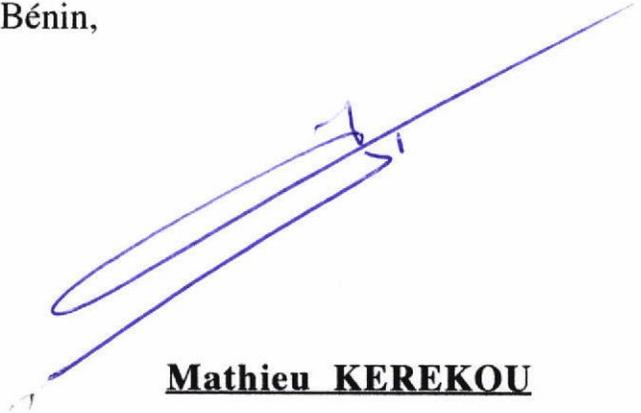
- Feu AHLINVI Pierre (à titre posthume)

Messieurs :

- BANKOLE Antoine
- DOSSOUMON Samson

Article 4 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 18 -
GCONB 15 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3
- BN-DAN-ONIP 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 28.